

Compte rendu de la séance du mardi 6 février 2024

Etaient présents : Brice CHADEBEC, Claude GUERINI, Claude DIMITROPOULOS, Nadine PISANO, Eliette RICHAUD, Maryse LATIL, Laetitia ALLEGRINI, Cyril PLE, Yannick TRANCHANT, Alain BOVE, Marjolaine LATIL

Procuration : Laurent RENAUD procuration à Claude GUERINI

Excusés : Fabien SCHMALTZ

Secrétaire de la séance : Maryse LATIL

Monsieur le Maire ouvre la séance en donnant lecture du compte rendu de la séance précédente lequel compte rendu n'apportant aucune remarque est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- PROROGATION PRÊT RELAIS
- AUTORISATION SPECIALE - JEUX ENFANTS
- DÉCLASSEMENT PARCELLE - CHEMIN DE LA TRANCHÉE
- DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2024 - ACQUISITION CAMION BENNE
- DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT 2024 - RENOVATION ENERGETIQUE LOCAL BUREAU
- DEMANDE DE SUBVENTION FNADT 2024 - MISE EN CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE DU CIMETIÈRE COMMUNAL
- DEMANDE DE SUBVENTION NOS COMMUNES D'ABORDS - 1500 HAB - REFECTION DES VOIRIES COMMUNALES - *Reporté*
- DEMANDE DE SUBVENTION NOS COMMUNES D'ABORDS - RESTRUCTURATION DES VOIRIES COMMUNALES - *Reporté*

Délibérations du conseil :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de procéder au vote des Subventions des Associations, lesquelles seront inscrites au budget primitif 2024 : article 6574.

Le Conseil à l'unanimité,

- **Décide** d'allouer à l'association :
 - Association de Gymnastique d'Aubignosc 250 € de subvention
 - Collège Paul Arène "Voyage Togo" 200 € de subvention
 - Amicale des Pompiers 300 € de subvention
 - Mélodie Rose 400 € de subvention

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - LES COULEURS DU JABRON

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de procéder au vote des Subventions des Associations, lesquelles seront inscrites au budget primitif 2024 : article 6574.

Le Conseil à 1 contre, 1 abstention, 10 pour,

- **Décide** d'allouer à l'association :
 - Les Couleurs du Jabron 300 € de subvention

PROROGATION PRÊT RELAIS - TRAVAUX MAISON LA FORGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au remboursement du premier prêt relais d'un montant de 100 000 € en 2023, il est nécessaire de demander un délai supplémentaire pour le règlement du second prêt relais également d'un montant de 100 000 € arrivant à échéance finale le 12/05/2023, prêt N°00603440810 souscrit au Crédit Agricole. Pour rappel, c'est prêt ont été demandés pour le financement des travaux de rénovation de la Maison Duc.

Monsieur le Maire informe qu'il serait nécessaire d'échelonner le paiement de ce prêt sur 2 ans, à savoir 50 000 € remboursé en 2024 et 50 000 € remboursé en 2025.

Le Crédit Agricole a fait la proposition suivante :

- Capital prorogé : **50 000 euros**
- Durée : **Prorogation de 12 mois soit jusqu'au 12/05/2025**
- Nouveau taux fixe : **3.60 %**
- Périodicité des remboursements : **trimestrielle**
- Remboursement du capital : **au terme du contrat, ou à tout moment par anticipation, sans pénalités, dès l'encaissement des subventions.**
- Paiement des intérêts normaux courus de 187.50 € à l'échéance du 12/05/2024
- Frais de dossier : **100 €**

Le Conseil à l'unanimité,

- **Décide** d'accepter la proposition du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,
- **S'engage** à mandater le règlement des intérêts normaux courus à l'échéance du 12/05/2024.
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette prorogation de prêt relais
- **S'engage** à inscrire au budget la somme nécessaire à son complet remboursement au plus tard le 12/05/2025.

DELIBERATION PORTANT AUTORISATION SPECIALE - ACQUISITION JEUX ENFANTS

L'article L1612-1 du CGCT et la loi n°82-213 du 2 mars 1982 (article 7) complété par la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 permettant aux collectivités avant l'adoption du budget primitif, d'ouvrir des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il s'agit d'une délibération budgétaire spéciale puisque les crédits ouverts ne seront réellement inscrits qu'au budget primitif 2024.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits, sachant que ces derniers devront être repris au budget 2024 lors de son adoption.

Le Conseil à unanimité,

- **Autorise** le Maire à engager et mandater la dépense d'investissement suivantes :

Compte ou opération	Libellé	Crédits ouverts
2188-212	Jeux enfants	190.00
TOTAL		190.00

- **Rappelle** que les dépenses d'investissement de l'exercice 2023, hors restes à réaliser 2022 et annuité en capital des emprunts s'établissent à 369 796.70 € et que les crédits ouverts au titre de la présente délibération spéciale s'établissent au maximum à 25 % des dépenses 2023 précitées **soit 92 449.18 €.**
- **Précise** que les crédits correspondants seront repris au budget 2024

DECLASSEMENT PARCELLE - CHEMIN DE LA TRANCHEE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le propriétaire des parcelles ZD 220 et ZD 222, sises sur le Chemin de la Tranchée souhaite acquérir une partie du chemin communal desservant ses parcelles, au prix de 1 200 € pour environ 40 m² soit 30.00 € le m².

Cette cession n'occasionnera aucune gêne dans la circulation des véhicules, en effet les demandeurs sont les seuls utilisateurs de cette partie du chemin.

Monsieur le Maire indique que pour ce faire il convient de procéder au déclassement de 40 m² du domaine Communal. Il précise que le déclassement peut s'effectuer sans enquête publique préalable en recourant à l'article L141-3 du Code de la Voirie Communale qui stipule "*Les délibérations concernant le déclassement et le classement sont dispensées d'enquête d'utilité publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie*".

Le Conseil à l'unanimité,

- **Accepte** de procéder au déclassement de 40 m² du domaine public Communal
- **Accepte** la proposition de Monsieur SALA de 1 200.00 €
- **Dit** que le déclassement de la partie du chemin de la Tranchée sera effectué après bornage du géomètre expert, missionné par la Commune
- **Dit** que les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2024 - ACQUISITION CAMION BENNE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il serait nécessaire de procéder à l'acquisition d'un camion benne afin de remplacer le véhicule communal actuel, qui est vieillissant.

De plus, Monsieur le Maire informe les membres du conseil, que la Mairie a l'occasion d'acquérir un camion benne d'occasion suite à la cessation d'activité d'une entreprise de la Commune.

Le montant estimé d'acquisition est de **20 000.00 € HT**.

Afin de lancer ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet et de solliciter une subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR 2024.

Le Conseil, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet d'acquisition d'un camion benne pour le service technique communal pour un coût de 20 000.00 € HT
- **Sollicite** une subvention au titre de la DETR 2024 au taux de 70 %.
- **Approuve** le plan de financement suivant :

- Fonds propre	6 000.00 € soit 30 %
- DETR 2023	14 000.00 € soit 70 %
TOTAL	20 000.00 €
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces relatives au projet

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT 2024 - RENOVATION ENERGETIQUE LOCAL BUREAU

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique de l'étage de l'ancienne école primaire.

Pour rappel, la subvention Fonds vert accompagne les Communes pour l'accélération de la transition écologique.

Dans le cadre de cette subvention, il semble nécessaire de mettre en place ce projet de rénovation énergétique. Projet, qui permettra de diminuer le coût budgétaire pour les dépenses d'électricité, de limiter l'impact énergétique de la Commune sur l'environnement et de modérer l'impact de la variation des prix de l'énergie.

Monsieur le Maire informe que le montant estimé des travaux est de **67 579.99 € HT**.

Afin de lancer ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet et de solliciter une subvention dans le cadre du Fonds vert 2024.

Le Conseil, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de rénovation énergétique du futur local bureau pour un coût global de 67 579.99 € HT
- **Sollicite** une subvention au titre du Fonds vert 2024 au taux de 80 %.
- **Approuve** le plan de financement suivant :

- Fonds propre	13 516.00 € soit 20 %
- FONDS VERT	54 063.99 € soit 80 %
TOTAL	67 579.99 €
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces relatives au projet

DEMANDE DE SUBVENTION FNADT 2024 - MISE EN CONFORMITE ADMINISTRATIVE DU CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de mise en conformité de la gestion administrative du cimetière communal de Noyers-sur-Jabron.

L'entreprise dont nous ferions appel, le Groupe Elabor, assiste les collectivités dans l'étude et l'inventaire des concessions et des ayants droit pour les cimetières communaux. Pour rappel, actuellement, certaines concessions sont en état d'abandon mais la Mairie ne connaît pas les titulaires des concessions concernés afin de prendre contact avec eux pour demander que des travaux soient fait. En effet, il relève de la responsabilité de la Mairie et du Maire, d'assurer la bonne gestion de son cimetière ainsi que l'application et le respect de la réglementation du droit funéraire. Pour la réalisation de ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Le montant estimé de ce projet est de **9 239.50 € HT**.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal de délibérer.

**Le Conseil, à l'unanimité,
Après avoir entendu et délibéré**

- **Approuve** le projet de mise en conformité administrative de la gestion du cimetière communale pour un coût global de 9 239.50 € HT
- **Sollicite** une subvention au titre du FNADT au taux de 80 %.
- **Approuve** le plan de financement suivant :

- Fonds propre	1 847.90 € soit 20 %
- FNADT	7 391.60 € soit 80 %
TOTAL	9 239.50 €
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces relatives au projet

QUESTIONS DIVERSES

- **Réaménagement de la place du village (parking, jeux de boules) :** Le Conseil Municipal a échangé sur l'intervention d'IT04 dans la cadre du réaménagement de la place du village. En effet, Monsieur le Maire a eu rendez-vous avec un représentant d'IT04. Il conviendra lors du prochain Conseil d'acter l'adhésion de la Commune à l'IT04.
- **Devenir de la boulangerie :** Un futur acquéreur est en cours de recherche de financement.
- **Révision de la Carte Communale :** Face à la problématique de la loi ZAN, Monsieur le Maire a informé que prochainement un courrier sera envoyé aux propriétaires de terrain constructible sans construction afin de les sensibiliser sur l'avenir du village et de nos écoles.
- **Devenir du RPI :** Monsieur le Maire informe le Conseil que des échanges sont en cours avec l'inspection académique concernant la problématique des effectifs, qui sont en baisse et le devenir des classes sur le RPI.

La séance est levée à 22h30

Pour copie conforme,
Le Maire,
B. CHADEBEC

